

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 7

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un droit de priorité de 200 %, ainsi que pour la Compagnie d'assurance sur la vie « Winterthour » et la « Suisse ». Le capital-actions nominal s'élève à 196,5 millions de francs au total, dont 131 millions de francs ne sont pas versés, mais figurent seulement comme garantie des actionnaires. Les réserves se montent à 72,2 millions, ce qui fait une augmentation de 6,5 millions depuis l'année dernière. Cela ne sont que les réserves ouvertes. Les réserves secrètes pour une seule société (accidents Winterthour) sont évaluées à 8 millions ou à 60 % des réserves indiquées (par suite d'une estimation inférieure de l'actif, notamment des papiers-valeurs). La forte augmentation de recettes en primes d'assurance prouvent que les affaires sont toujours très florissantes.

En 1927, le *bénéfice net* est de 3,1 millions de francs plus élevé qu'en 1926; il a aussi augmenté relativement de 39,5 à 42,3 % du capital-actions. Des bénéfices aussi considérables ne sont réalisés, à part la branche de l'assurance, que dans les branches d'industrie se développant rapidement (exemple: industrie chimique et de la soie artificielle). Dans le commerce des assurances, de tels bénéfices de 20 à 60 pour-cent du capital versé sont un phénomène permanent. Il n'y a toutefois qu'environ la moitié du bénéfice net qui soit versé comme dividende, le reste est enfuit dans les réserves et sert de temps à autre aux versements de bénéfices extraordinaires, le plus souvent sous forme de dividende. Les taux de dividendes n'en sont pas moins exorbitants. Cela a pour conséquence que les cours de la Bourse de la plupart des actions d'assurance atteignent un niveau dépassant de beaucoup la valeur nominale. Nous reproduisons ci-dessous les dividendes et les cours de la Bourse des plus grandes sociétés suisses d'assurance:

	Capital- actions versé	Réserves	Bénéfice net	Divi- dende en %	Cours de la Bourse en % de la valeur nominale des ac- tions. Déc. 1927
	en millions de francs				
«Zurich», compagnie générale d'assurance- accidents et responsabilité civile S. A. .	10,000	12,726	7,305	41,2	1,200
«Winterthour», société d'assurance-acci- dents	9,000	13,292	3,422	20,6	600
Société suisse de réassurance	7,500	13,300	5,831	30,9	1,260
«La Bâloise», société d'assurance sur la vie	5,000	2,800	828	10	206
«La Bâloise», société d'assurance incen- die	4,000	400	665	6,5	154
«Prudencia», S. A. de réassurance	4,000	5,250	2,043	24,7	690

Mouvement ouvrier

Les organisations ouvrières suisses.

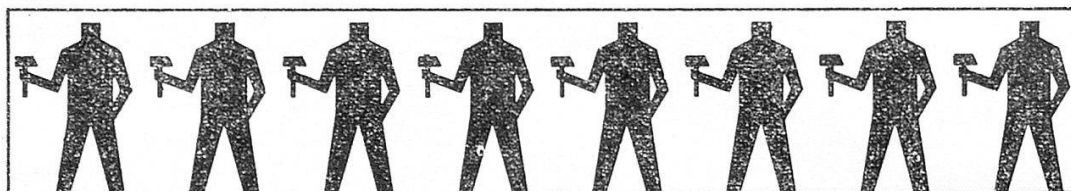
Les effectifs des organisations centrales ouvrières s'élevaient à fin 1927:

Organisations	Effectif	En pour-cent
Union syndicale suisse	165,692	67,0
Fédération suisse des sociétés d'employés	48,952	19,7
Union fédérative du personnel fédéral	11,092 ¹	4,5
	225,736	91,2

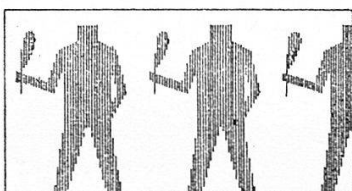
¹ Ne sont compris dans ce chiffre que les membres des fédérations affiliés à l'Union fédérative du personnel fédéral, mais n'appartenant pas à l'Union syndicale.

Organisations	Effectif	En pour-cent
Union syndicale chrétienne-sociale	14,037 ²	5,7
Fédération des ouvriers et employés évangéliques .	6,233	2,5
Fédération nationale des ouvriers suisses libres . .	1,408 ³	0,6
	21,678	8,8
	247,414	100,0

La prédominance de l'Union syndicale suisse ressort déjà nettement de ces chiffres, mais le croquis ci-dessous la montre encore plus clairement.



Union syndicale suisse



F. S. E.



Union fédérative



Fédérations confessionnelles et jaunes

Chacune des figures représente 20,000 ouvriers organisés. Les huit figures noires représentent les ouvriers, employés et fonctionnaires organisés dans l'Union syndicale suisse.

Le deuxième dessin représente l'effectif de la F.S.E. (2½) et celui de l'Union fédérative (½).

Le dernier dessin représente l'effectif des membres affiliés à l'Union syndicale chrétienne-sociale, à la Fédération des ouvriers et employés évangéliques et à la Fédération nationale des ouvriers suisses libres. L'insignifiance de ces organisations dissidentes ressort d'une manière frappante. Que chaque ouvrier et employé en tire la juste conclusion.

² Cet effectif se rapporte à 1926; l'effectif pour 1927 n'a pas encore été publié.

³ Cet effectif concerne les membres appartenant à la caisse de chômage, car nous ne possédons pas d'autres indications.

En Suisse.

OUVRIERS DU BOIS ET BATIMENT. Du 8 au 10 juin eut lieu au Kursaal d'Interlaken l'assemblée des délégués de la Fédération suisse des ouvriers du bois et bâtiment. Les délégués assistèrent nombreux à ce congrès fédératif qui avait à s'occuper de questions d'une importance capitale pour le développement de l'organisation.

Après les allocutions usuelles et l'approbation des rapports présentés, le congrès passa à la discussion du point principal: le conflit de Bâle. Le point de vue du comité central fut développé par le camarade Reichmann et le point de vue de la section de Bâle par le camarade Meyer. Il s'en suivit un violent débat. Dans la votation, la proposition du comité central fut approuvée par 100 voix contre 50. La principale décision a la teneur suivante:

- 1^o a) Les sections de Bâle seront avisées qu'elles doivent suspendre complètement le financement de l'ancien cartel.
- b) Toute relation avec l'ancien cartel doit être rompue.
- 2^o Les instances fédératives n'obligeront pas les sections de Bâle à entrer dans le nouveau cartel.
- 3^o Les sections de Bâle doivent cesser immédiatement la propagande verbale et par écrit avec les sections externes, vu que les sections ne sont compétentes que dans leur rayon.

L'assemblée des délégués s'occupa ensuite de l'assurance-chômage. Après une discussion mouvementée, elle vota une augmentation des cotisations de 10 centimes. Le comité central et les secrétaires furent élus conformément aux propositions des instances fédératives. Les propositions tendant à diminuer les droits de la centrale à l'avantage des sections soulevèrent également une copieuse discussion. Elles furent finalement rejetées à une grande majorité.

OUVRIERS DU COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DE L'ALIMENTATION. La Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation s'est réunie en congrès extraordinaire le 3 juin, à la Maison du peuple à Berne. Le conflit du cartel de Bâle figurait comme seul point à l'ordre du jour. Dans un exposé bien documenté, le camarade Wilhelm émit le point de vue du comité central. Il fut appuyé et complété par le camarade Pascher, secrétaire local de Bâle depuis de nombreuses années, qui flétrit les tentatives d'anéantissement de la section de Bâle par les communistes. Après un débat mouvementé, les propositions de la commission d'enquête (qui avait été instituée pour examiner les soupçons portés contre les instances centrales de la fédération par les éléments communistes) furent acceptées par 82 voix contre 4, les propositions du comité central élargi par 77 voix contre 1. Le congrès approuva par là les mesures prises par les instances fédératives et leur renouvela sa confiance.

FEDERATION SUISSE DES TYPOGRAPHERS. Cette fédération tint sa 70^{m^e} assemblée des délégués le 8 juin à Thoune. Après l'approbation des comptes et du rapport annuel, une proposition du comité central concernant la revision totale des statuts et des règlements de la fédération fut acceptée. Dans le but de renforcer la caisse d'invalidité, il fut décidé de prélever fr. 200,000 sur la caisse générale et une somme du même montant sur la caisse de maladie; il fut décrété en outre une augmentation de la cotisation à la caisse d'invalidité de 50 centimes par semaine. La décision de l'an dernier concernant l'exécution d'une votation générale sur la question de la création d'une caisse de pension et l'augmentation des prestations de la caisse d'inva-

lidité fut annulée. Une proposition de section concernant l'octroi d'un secours de déménagement aux membres mariés qui ne sont pas chômeurs, fut repoussée. Une proposition de Bâle et de Schaffhouse, d'après laquelle une exclusion de la fédération ne peut avoir lieu que lorsque c'est la section qui la propose, fut repoussée par 46 voix contre 4. Le comité central accepta une suggestion de la section de Berne concernant l'élaboration d'un plan d'enseignement uniforme et un règlement suisse d'apprentissage. Le soir eut lieu la fête du 50^{me} anniversaire de la fondation de la section de Thoune qui se déroula dans une atmosphère pleine de gaieté.

BRODEURS A POINTS PLATS. La situation précaire des brodeurs à points plats s'est encore aggravée pendant les derniers mois. Dès le 1^{er} juin, les fabricants de fil glacé procédèrent à une réduction de salaire de 5 centimes par mètre. Il est parfaitement compréhensible que ce geste brutal des patrons souleva une tempête d'indignations. Aussi les ouvriers ne restèrent pas passifs plus longtemps, mais entrèrent en grève le 11 juin. A Hérissau le travail est complètement suspendu. Les patrons recoururent immédiatement à des menaces de représailles. Mais les grévistes ne s'en laisseront pas imposer; ils persisteront dans la lutte. Une première entrevue devant l'office de conciliation d'Appenzell n'aboutit à aucun résultat, car la proposition transactionnelle invitait les ouvriers à accepter une baisse de salaire de 2½ centimes par mètre.

CARTEL SYNDICAL DU CANTON D'ARGOVIE. Ce cartel rapporte sur l'activité intense qui règne dans les sections; dans certaines localités, elles enregistrent un accroissement de leurs effectifs. Les instances du cartel vouèrent une attention particulière à l'assurance chômage; une assurance obligatoire générale s'étendant à tout le canton fut repoussée. Une requête relative au subventionnement des caisses privées fut présentée à 139 communes; un grand nombre de celles-ci ont déjà fait droit à cette requête. Selon une récapitulation, 54 communes accordent des subsides s'élevant de 10 à 20 %. L'application des lois de protection ouvrière fit l'objet d'une plus grande attention. Le rapport renseigne brièvement sur les mouvements de salaire déclenchés par les fédérations suisses dans le canton d'Argovie. Le bureau de renseignements juridiques fut mis à contribution par 2235 personnes pendant l'année 1927.

CARTEL SYNDICAL DU CANTON DES GRISONS. Le rapport annuel de ce cartel déclare avec satisfaction que la réorganisation s'est révélée favorable et a contribué au développement du mouvement ouvrier grisonnais. A part quelques exceptions, toutes les sections en cause sont affiliées au cartel. Au cours de l'année de gestion, une revendication ouvrière de vieille date put être réalisée: le subventionnement des caisses de chômage par le canton. Le rapport renseigne sur l'activité du secrétariat dans le domaine de la protection ouvrière et de la politique sociale, ainsi que sur les mouvements qui ont eu lieu. Les événements politiques sont également mentionnés. Le bureau de renseignements juridiques donna des indications à 1122 personnes contre 972 l'année précédente.

CARTEL SYNDICAL DU CANTON DE LUCERNE. Selon le rapport annuel de ce cartel, les sections syndicales de cette contrée ont aussi presque toutes enregistré une augmentation du nombre de leurs membres. Partout où la possibilité s'offrit des actions furent menées et des modestes améliorations des conditions de travail purent être obtenues. Les événements principaux se déroulèrent toutefois sur le terrain politique. La classe ouvrière peut être contente des résultats des différentes élections. 1695 personnes eurent recours au service du bureau de renseignements juridiques (année précédente 1612), dont 720 organisées et 975 non organisées.

SECRETARIAT OUVRIER DU CANTON DE SOLEURE. Le rapport de cet organe constate une amélioration du marché du travail qui n'a cependant pas encore réussi à se manifester dans les mouvements de salaire. Le secrétariat fut fortement occupé par l'assurance chômage contre l'application de laquelle (faveurs arbitraires accordées aux caisses paritaires et publiques) différentes requêtes furent adressées au gouvernement cantonal. Dans certaines catégories de professions, l'action de propagande aboutit à une forte augmentation de l'effectif des membres. Néanmoins il y a encore un grand nombre d'ouvriers de ce canton industriel qui n'appartiennent pas au syndicat, car la pression économique que le patronat exerce sur eux est considérable. La maison Bally en fournit un exemple typique. Le secrétariat donna des renseignements à 626 clients, dont 342 organisés.

UNION OUVRIERE DE THOUNE. Cette organisation signale également pour 1927 un léger recul de l'effectif des membres, recul qui frappe principalement le syndicat des ouvriers métallurgistes. Des tentatives furent faites pour que l'action de propagande soit menée avec plus d'intensité et plus de méthode. Les assemblées des hommes de confiance convoquées dans ce but furent fréquentées par 200 environ. Les instances de l'union s'occupèrent de toutes les questions intéressant l'ensemble de classe ouvrière. D'autres chapitres du rapport renseignent sur le mouvement coopératif, la fête du 1^{er} mai, sur des questions scolaires, etc. Les manifestations organisées par le centre d'éducation ouvrière ont été fréquentées par 787 personnes, c'est-à-dire par 30 personnes en moyenne.

SECRETARIAT OUVRIER THURGOVIEN. A fin 1927 4454 membres, soit 270 de plus que l'année passée, appartenaient au secrétariat. La plupart des sections accusent une augmentation de leurs effectifs. Les rapports succincts sur l'activité des différentes sections permettent de se rendre compte de la vie intense qui règne au sein des organisations. Par des mouvements de salaire, il fut possible d'obtenir par-ci par-là de meilleures conditions de travail. Dans le domaine coopératif, d'importants allègements fiscaux purent être obtenus pour les sociétés de consommation. Le bureau de renseignements juridiques donna 3805 indications à 2369 personnes. Grâce à l'activité du secrétariat, il put être récupéré une somme de fr. 26,000.— en chiffre rond.

CARTEL SYNDICAL DU CANTON D'URI. L'effectif des membres de ce cartel est également resté stable en 1927. 12 sections lui étaient affiliées, comptant 600 membres environ. Pendant l'année de gestion, le cartel s'occupa de questions d'impôts, de l'assurance chômage et de questions économiques générales. Le développement de l'organisation syndicale rencontre de grandes difficultés, car l'on redoute les mesures de représailles. Pour le travail d'éducation, une nouvelle base doit être trouvée. La bibliothèque populaire délivra 4035 volumes, un chiffre qui n'avait jamais été atteint jusqu'à maintenant.

SECRETARIAT OUVRIER DE L'OBERLAND ZURICHOIS. En 1927, cette instance donna 8196 renseignements à 5757 personnes, dont 3673 hommes et 2084 femmes; 1801 étaient organisées et 3956 non organisées. Les personnes qui recoururent au service du secrétariat n'appartiennent pas toutes à la classe ouvrière, mais aussi à l'artisanat et à l'agriculture. Le rapport mentionne notamment 566 personnes occupées dans l'agriculture.

CARTEL SYNDICAL DU CANTON DE ZURICH. Le rapport annuel de ce cartel est très instructif. Malgré une contribution minime, cette organisation revêt une grande importance pour le canton de Zurich, attendu qu'elle rend un très grand service pour le lancement d'initiatives et de referendums.

L'effectif des membres s'accroît surtout dans les grands centres et le rapport émet l'espoir que les sections de la campagne reprennent de nouveau leur marche en avant. Des chapitres spéciaux du rapport renseignent sur l'activité déployée dans différents domaines: loi sur les traitements, semaine de 48 heures, assurance chômage.

CARTEL SYNDICAL DE ZURICH. Le cartel de cette ville publie comme d'habitude un rapport détaillé sur son activité pendant l'année écoulée. Dans l'introduction sont décrites les relations avec les autres organisations de la classe ouvrière; les questions d'organisation y sont également traitées. Les sept assemblées de délégués qui eurent lieu en 1927, furent généralement bien fréquentées (64,5 % des délégués assistèrent aux séances). La fête du 1^{er} mai fut organisée par le cartel seul; 39,289 insignes furent vendus à cette occasion, soit 3500 de plus que l'an passé. Un cours d'éducation (introduction dans l'assurance sociale) fut fréquenté par 60 camarades en moyenne. En 1927, la bibliothèque délivra 25,999 livres. Un chapitre spécial « Politique économique et sociale » renseigne sur l'assurance chômage, l'assurance pour soins en cas de maladie, les augmentations de loyer et leurs résultats, sur les salaires et la durée du travail et sur les contrats collectifs. Il est rapporté ensuite sur l'activité des différentes sections affiliées. Le nombre des mouvements déclenchés fut relativement minime. L'effectif des membres des sections affiliées a augmenté de 16,923 à 18,097. Le rapport consacre une page à la mémoire du camarade Karl Dürr. Le bureau de renseignements juridiques fut mis à contribution par 5045 personnes. Quelques jugements importants du tribunal des prud'hommes sont annexés au rapport. Les comptes annuels bouclent par un solde actif de fr.10,096.—.

Conditions de travail.

Salaires moyens des ouvriers du bois et bâtiment de 1913 à 1927.

D'après l'Annuaire 1926/27 de la Fédération suisse des ouvriers du bois et bâtiment, les salaires à l'heure s'élevaient en centimes:

Professions	1913/14	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927
Gypsiers	81	160	—	190	175	176	—	181	213	209
Manœuvres	49	—	129	125	108	109	—	109	133	130
Maçons	53	—	167	155	143	145	—	147	165	154
Peintres	75	142	—	165	154	156	—	158	173	167
Ouvriers de la pierre	83	180	193	—	186	193	—	195	194	197
Parqueteurs	83	174	—	213	166	206	—	221	227	227
Scieurs	57	119	—	138	126	119	—	126	123	127
Menuisiers, machi- nistes, sculpteurs, verriers	63	—	151	169	148	150	—	148	161	165
Tapissiers	67	—	172	173	156	154	—	159	169	162
Charpentiers	62	—	155	150	137	139	—	141	161	156
Tailleurs de pierre	64	—	154	109	—	127	125	135	140	139
Marbriers	—	—	183	171	162	167	—	172	173	171
Poëliers	—	—	181	180	170	171	—	172	179	177
Vanniers	50	95	105	105	—	109	—	109	107	108